

2009/1532 - Convention – Groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le Centre Communal d'Action Sociale de Lyon relatif au dispositif Localyon - Aide à l'accès locatif des agents de la Ville de Lyon et du CCAS de Lyon (Délégation Générale aux ressources humaines) (BMO du 29/06/2009, p. 1169)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous voterons bien sûr cette convention entre la Ville de Lyon et le CCAS pour un groupement de commandes relatif au dispositif Localyon, mais je souhaiterais revenir une fois encore sur votre décision récente, autoritaire, scandaleuse de non instruction des demandes de Revenu de Solidarité Active par le CCAS.

Je voudrais intervenir sur la méthode Monsieur le Maire, la démocratie veut que l'on respecte les décisions des conseils d'Administration.

En tant que Président du CCAS, vous êtes allé à l'encontre de ce que le Conseil d'Administration avait décidé. Vous avez interdit l'instruction des dossiers RSA. Où allons-nous ? Allez-vous bientôt nier aussi l'avis de cette assemblée ? Nous trouvons choquant que la décision d'une assemblée puisse ainsi être remise en cause unilatéralement. C'est ce qu'a exprimé le 29 juin en notre nom ma collègue Inès de Lavernée, lors du Conseil d'Administration du CCAS. Les représentants associatifs se sont également interrogés sur l'utilité de leur présence dans cette instance. Nous nous interrogeons de savoir si nous devons tous en démissionner, élus comme représentants associatifs ? La décision prise par le Conseil d'Administration, le 25 mai dernier, sur votre proposition et celle de la Vice-Présidente du CCAS, Sylvie Guillaume, votre Adjointe aux Affaires sociales, émanait de la Majorité, donc de vous Monsieur le Maire. Comment pouvez-vous rejeter un jour ce que vous avez proposé la veille ? Nous ne comprenons pas votre position sauf à penser, comme nous l'indiquait un quotidien lyonnais, que ce refus est motivé par des raisons idéologiques.

En effet, seules les communes de gauche de notre agglomération refusent cette instruction du RSA par les CCAS. L'intérêt général n'est donc pas le moteur de votre gestion de ce dossier. Les agents du CCAS ne sont pas respectés dans leur travail, ils ont été formés inutilement et l'entraîn qu'ils avaient manifesté pour cette nouvelle mission, ainsi que les efforts qu'ils ont fournis, ont été balayés d'un revers de main. Est-ce le nouveau mode de gouvernance de la Ville de Lyon ? Est-ce la nouvelle méthode Collomb ? Est-ce la juste attitude, Monsieur le Maire ?

Ensuite, sur le fond du dossier, nous ne comprenons pas ce refus d'une période d'essai au cours de laquelle le CCAS instruirait les dossiers pour faire un bilan de son action fin novembre. Vous demandez une compensation financière de 15 € par dossier au Département comme condition *sine qua non* à ces instructions. Les personnes en difficulté se retrouvent alors en situation inconfortable, votre politique est socialement injuste.

Lors du dernier Conseil municipal, votre Adjointe aux festivités, Najat Vallaud-Belkacem, soutenait votre décision, assurant qu'elle appuierait cette demande auprès du Département en sa qualité de conseillère générale. Or, je crois bien que les Conseillers généraux l'attendent encore pour leur séance du 12 juin dernier. Bref, encore un « coup de com' » parmi d'autres, mais nous devenons coutumiers de ces méthodes.

Vous nous dites vouloir une convention de financement avec le Département pour financer les nouveaux postes. Or, pour l'instant, nous sommes bien loin des chiffres annoncés. Il n'y a eu que 11.724 nouveaux bénéficiaires du RSA dans le Rhône pour lesquels il faut créer un dossier, alors que 25.000 dossiers étaient attendus. En regardant d'un peu plus près les choses, nous pouvons estimer à quelque 300 par mois les demandes de Lyonnais qui auraient pu transiter par le CCAS. A raison d'une heure par dossier et en prenant votre somme demandée de 15 €, nous arrivons à un chiffre annuel

de 54.000 €. Vous voyez que nous sommes encore loin des 65.000 € dépensés l'an dernier pour votre fête d'été que j'avais évoquée lors du dernier Conseil, ou des quelques 100.000 € consacrés en 2008 par la Ville de Lyon pour célébrer le 7^e titre de champion de France de l'OL. Puisqu'ils ne l'ont pas eu cette année, nous aurions pu financer deux ans d'instruction du RSA. Vous avez parfois, Monsieur le Maire, des priorités budgétaires qui nous étonnent.

Vous justifiez votre démarche par les exemples de Lille et Grenoble dont vous voulez copier la méthode, mais vous savez très bien que la réalité n'est pas exactement celle que vous voulez nous montrer. Vous savez bien que l'indemnité versée à Grenoble ne l'est que pour une période transitoire de quatre mois et s'explique par le rôle précédent du CCAS dans l'accompagnement des RMistes. La situation lilloise, elle aussi, ne permet pas d'appuyer votre argumentation puisque l'instruction du RSA a purement et simplement été refusée.

Nous vous demandons deux choses, Monsieur le Maire : tout d'abord, de revenir sur votre décision et d'accepter d'observer cette phase transitoire validée à la majorité par le Conseil d'Administration du CCAS qui, je vous le rappelle, ne nous engage que jusqu'au mois de novembre et nous permettra de faire une expertise, et puis ensuite que vous soyez présent lors du prochain Conseil d'Administration du CCAS. C'est une demande qui a été formulée aussi par les associations afin que nous puissions redéfinir ensemble la légitimité des décisions de cette instance et ses rapports avec l'exécutif municipal.

Je crois, Monsieur le Maire, que ce dossier était d'une simplicité biblique, c'était l'instruction expérimentale de six mois qui aurait peut-être coûté effectivement quelque argent à la Ville. Rien n'empêchait, si le bilan était négatif, que le CCAS se prononce pour un arrêt de cette instruction. Vous avez pris cette décision, je crois d'ailleurs qu'il y a pas mal de vos collègues de la Majorité qui ne sont pas spécialement favorables à cette non-instruction des dossiers du RSA. Nous souhaitons que cette expertise et que ces expérimentations soient menées jusqu'à fin novembre et nous tirerons les conséquences nécessaires, en tant que membres solidaires du Conseil d'Administration et responsables aussi, d'une certaine manière, des finances de la Ville.

Vous ne pouvez pas nous demander de voter certaines subventions dont on peut discuter non pas la légalité, mais la pertinence et la légitimité, et dans le même temps refuser de manifester le soutien de la Ville à cette action qui est une action de solidarité. Je crois vraiment que c'était quelque chose qui était attendu et rien ne nous empêche, et je vous le dis publiquement, si les conditions apparaissent insupportables pour le CCAS, de mettre fin à l'expérimentation fin novembre

M. LE MAIRE : Monsieur Huguet, quelques mots de réponse. Je suis de ceux qui pensent qu'il faut réviser les compétences entre le Département et l'agglomération et que l'agglomération a vocation à prendre l'ensemble des dépenses sociales. J'ai toujours trouvé regrettable que d'un côté, par exemple, nous ayons la compétence du logement au travers de l'aide à la pierre, et que nous n'ayons pas la compétence pour suivre celles et ceux qui, en difficulté, habitent nos logements. Mais encore faut-il avoir et la compétence, et les financements évidemment, car si vous prenez la compétence sans avoir les financements, à ce moment-là les finances de la Ville en supportent seules le coût.

Et vous me rappelez trop souvent qu'il y a des dérives dans les finances de la Ville pour que je n'en tire pas un certain nombre de conclusions et que je ne veille pas de manière vigilante pour qu'effectivement, nous soyons dans nos compétences d'abord et que nous ne créions pas des postes ensuite. Surtout qu'en matière de RMI et de rapport avec le Conseil général je suis resté sur une mauvaise expérience car, comme vous le saviez, le Conseil général avait délégué à la Ville de Lyon l'instruction et la gestion du RMI. C'était du temps de M. Barre et cette convention venant à expiration, le Conseil général avait décidé de manière unilatérale et sans aucune concertation avec la Ville de Lyon, de reprendre la gestion du RMI. Et moi je me suis retrouvé avec les 52 agents qui faisaient cette gestion du RMI, et il m'a fallu redéployer ces agents dans la Ville.

Vous comprenez qu'aujourd'hui je n'allais pas embaucher, fût-ce à titre expérimental, de nouveaux agents pour leur dire que dans trois ou quatre mois l'expérience était terminée et donc, qu'il fallait abandonner. C'est pour cela que j'ai écrit d'emblée une lettre au Président du Conseil général lui demandant s'il finançait cette action, il m'a répondu par une lettre arrivée le 30 juin qu'effectivement, il ne tenait pas à financer cette action et donc, que la Ville devait la financer. Donc je n'ai pas cru, dans ces conditions là, pouvoir financer cette action et j'en suis prêt à m'en expliquer avec toutes les associations, parce que le CCAS a certes son indépendance, à une condition, c'est qu'il n'obère pas le budget de la Ville.

Si les décisions du CCAS devaient effectivement avoir des conséquences fâcheuses pour le budget de la Ville, vous seriez les premiers à me le reprocher. Et vous diriez, par exemple, comme pour la SACVL « Monsieur Collomb, certes ce n'est pas la Ville de Lyon, mais c'est une des dépendances de la Ville de Lyon et vous auriez dû être plus vigilant ». Nous sommes donc vigilants et donc, aujourd'hui, ma décision est que ce qui a été attribué au Conseil général puisse rester au Conseil général.

Si demain, dans le cadre des nouvelles réglementations et du nouveau partage des compétences que la loi doit faire, en septembre prochain, il est décidé que le Département s'arrête à la zone rurale, comme M. Mercier le souhaitait, et que la zone urbaine reprenne l'ensemble des compétences du Conseil général, à ce moment-là, nous reprendrons ces compétences avec effectivement, une intervention de la Communauté urbaine de Lyon et ensuite, nous redécentraliserons la gestion du RMI sur les rassemblements de communes, les conférences des Présidents, ou bien les arrondissements et comme cela, chacun saura qui fait quoi et qui finance quoi.

C'est dans ce cadre-là que nous agissons dans les mois qui viennent.

Donc mes chers Collègues, je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)